

Président : MEUNIER Fabrice

Présents :

Monsieur Fabrice MEUNIER, Monsieur Philippe DAUPHIN, Madame Valérie JUILLARD, Madame Huguette TOURAILLE, Monsieur Dominique CHAVINIER, Monsieur Alain COUDERC, Monsieur Alexandre FORESTIER, Monsieur René GERVAIS, Madame Annie JOUVE, Monsieur Jérôme PICARD, Madame Bernadette SEINCE

Excusés :

Absents :

Secrétaire(s) de la séance: Jérôme PICARD

Assainissement - Extension BT Station Épuration au Bourg

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux visés en objet ont été réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal. Le montant total et définitif de l'opération s'élève à **2 646,00 €**. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à payer la facture.

DETR 2015

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la demande de subvention doit être déposée avant le 19 décembre 2014. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier pour le financement de la deuxième tranche d'assainissement de Couchal et de Cheyssac.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de demander la DETR 2015 pour l'assainissement 2ème tranche.

Win pop - Logiciel AGEDI

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal du devis du Syndicat Intercommunal AGEDI pour l'acquisition du logiciel WIN POP, il permet la réalisation des actes d'état civil et la gestion de la population. Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'acquiescer ce logiciel pour un montant de **559.20 € TTC**. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, accepte le devis et autorise Monsieur le Maire à payer la facture.

Cyber Cantal

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que dans le cadre du programme CyberCantal Services, le Conseil Général du Cantal a souhaité mettre à la disposition des communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes du département un système d'information géographique (SIG) performant exploitable par internet. Il s'agit d'un outil de consultation, de gestion et d'exploitation de données géographiques.

Ces bases de données sont mises à la disposition des collectivités afin qu'elles puissent disposer d'un outil pour mieux connaître leur territoire, son évolution et d'aider à la décision.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de participer à ce projet.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal, accepte de participer au projet "SIG altas.cantal.fr" et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un système d'information géographique exploitable par un navigateur Web avec le Conseil général du Cantal.

Prévoyance des agents

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, la circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents, et la convention de participation du centre de gestion et de COLLECTEAM HUMANIS. Le Conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, et de prendre en charge la moitié de la cotisation de base pour l'ensemble des agents.

Recrutement agent recenseur

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2015. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

décide le recrutement d'un emploi d'agent recenseur pour la période allant de mi-janvier à mi-février. L'indemnité de l'agent recenseur : Monsieur le maire propose pour le versement de l'indemnité de l'agent recenseur, soit une rémunération correspondant à un plein temps sur un mois (1445.38 € brut), soit un forfait correspondant au versement de l'aide versée par l'INSEE (1200.00 € brut). Par **10 POUR 1 CONTRE**, il est retenu le montant brut de 1200.00 €.

Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2015. Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide de désigner un coordonnateur d'enquête, chargé de la préparation et du contrôle de la collecte de recensement qui est un agent de la commune : Sandrine Liadouze.

Rachat de concession

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal d'un courrier reçu en mairie concernant le rachat d'une concession dans le nouveau cimetière. La propriétaire n'a plus besoin de cette concession et demande au conseil municipal de bien vouloir lui racheter.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de racheter la concession n°17-18 du nouveau cimetière au même prix qu'elle a été vendue en 2009 soit 150.00 € et autorise Monsieur le Maire à procéder au rachat et à signer tous documents utiles.

Travaux salle polyvalente

Monsieur le Maire laisse la parole à Dominique Chavinier en ce qui concerne les travaux de réfection du parquet de la salle polyvalente. Monsieur Dominique Chavinier indique au conseil municipal avoir fait réaliser plusieurs devis pour les travaux. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, retient le devis de l'Entreprise ALBESSARD pour un montant de **2 832.00 € HT**.

EP au Bourg et lotissement - Travaux de génie civil

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à **4 740.71 € HT**. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.

Aménagement BT Lotissement communal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal. Le montant approximatif des travaux honoraires compris est de 15 109.61 € TTC. Le financement serait de **7 554.80 € TTC**.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.

Travaux connexes au bourg et au lotissement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal. Le montant approximatif des travaux est de **23 470.01€ TTC**. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.

Subvention Théâtre amateur "Le Bastringue"

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Madame Huguette GATINIOL, responsable du Théâtre de l'Amicale Laïque d'Ydes, qui demande une aide forfaitaire à la municipalité pour le spectacle qui aura lieu le 17 janvier 2015 au profit d'une association de la commune.

Le conseil municipal après avoir délibéré, par **9 POUR, 2 CONTRE**, décide du versement d'une subvention exceptionnelle de **50.00 €**.

Questions diverses

IAT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des notes données aux agents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Secrétaire,

Jérôme PICARD